

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL**  
**ALEX - LA BALME DE THUY - DINGY SAINT CLAIR**  
55 place de l'église - 74230 DINGY-SAINT-CLAIR  
04.50.02.06.27 - siabd@orange.fr

Fiche d'acceptation des dispositions relatives au contrôle des installations  
d'assainissement autonome dans le cadre d'une vente immobilière

Je soussigné : M/Mme :  
Adresse :  
  
Téléphone :  
Adresse email :

(indiquer les coordonnées où le service de contrôle peut vous joindre-le rapport de contrôle sera envoyé à cette adresse)

✚ Autorise le service de contrôle à entrer en contact avec moi pour : une visite de mon installation, en vue de l'établissement d'un rapport de contrôle du dispositif d'assainissement non collectif.

Adresse de l'installation si différente :

✚ Autorise le contrôleur agréé par le Syndicat à pénétrer sur ma propriété en vue de ce contrôle.

✚ M'engage à rembourser au syndicat les honoraires fixés à : (TVA 10%)

- Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : 81.22 €.HT pour toute installation jamais contrôlée.
- Ou contrôle périodique : 65.20 € HT pour toute installation déjà contrôlée.

(honoraires soumis à indexation annuelle suivant Convention établie avec le Cabinet Gilles Nicot)

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le pétitionnaire :

Le contrôleur : Gilles NICOT  
Parc Altaïs – 57 Rue Cassiopée  
74650 CHAVANOD  
Tel : 04.50.24.00.91 - email : info@eau-assainissement.com